

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAU ET RISQUES
UNITÉ PROTECTION DE LA RESSOURCE
ET DES MILIEUX AQUATIQUES

**Arrêté préfectoral portant modification de la composition
de la Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont**

**LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2009 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2010-2015 ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 15 juillet 2010 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont et confiant le suivi de la procédure au Préfet du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2011 modifié fixant la structure de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2012 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont ;

VU les délibérations des structures nouvellement intégrées et désignant leur représentant ;

CONSIDERANT la fusion de la Communauté Urbaine d'Arras avec la Communauté de Communes de l'Artois et des communes de la Communauté de Communes du Sud Arrageois ;

CONSIDERANT la fusion de la Communauté de Communes du Val du Gy et la Communauté de Communes des Vertes Vallées ;

CONSIDERANT la fusion du Syndicat des Eaux de la Vallée du Gy et du Syndicat des Eaux de la Vallée de la Scarpe ;

CONSIDERANT que suite à la réforme des collectivités il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

- ARRETE -

Article 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2012 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe Amont est modifié ainsi qu'il suit :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Communauté Urbaine d'Arras (ajout d'un second représentant):

- M. Jean-Pierre DELCOUR

Communauté de Communes La Porte des Vallées :

- M. Michel SEROUX
- M. Donat TABARY

Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe :

- M. Michel ACCART

Article 2 :

Le reste de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2012 est inchangé.

Article 3 :

La composition de la CLE issue des modifications citées à l'article 1 est reprise en annexe au présent arrêté.

Article 4 :

Le mandat des membres désignés à l'article 1 court jusqu'au 27 juillet 2018, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2012.

Les représentants cessent d'être membres si elles perdent les fonctions en considération desquelles elles ont été désignées.

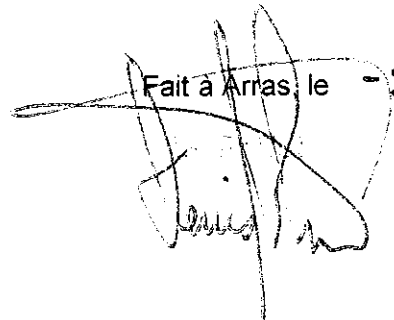
Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs des Préfectures du Pas-de-Calais et du Nord, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Article 6 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Pas-de-Calais et du Nord et mis en ligne sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à Arras, le - 3 JUIN 2013



Denis ROBIN

Annexe : Composition de la CLE du SAGE Scarpe Amont

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe Amont est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais

Mme Jacqueline MACQUET

Conseil Général du Pas-de-Calais

Mme Françoise ROSSIGNOL

Conseil Général du Nord

M. Charles BEAUCHAMP

Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais

M. Alain Philippe, Maire de Gouves

M. Daniel DAMART, Maire de Maroeuil

M. Frédéric LETURQUE, Maire d'Arras

Mme Françoise ROSSIGNOL, Maire de Dainville

M. Aimé BRUNEAU, Maire de Beaumetz les Loges

M. Bernard LIBBESSART, Maire de Montenescourt

M. Michel PETIT, Maire de Berles au Bois

M. Arnold NORMAND, Maire de Roeux

M. Pierre GEORGET, Maire de Vitry en Artois

M. Michel SEROUX, Maire de Haute Avesnes

Membres nommés par l'Association des Maires du Nord

M. Martial VANDEWOESTYNE, Maire de Lambres-lez-Douai

M. Bernard WAGON, Maire de Cuincy

Communauté de Communes de l'Atrébatie

M. Alain BAILLEUL

Communauté de Communes La Porte des Vallées

M. Michel SEROUX

M. Donat TABARY

Communauté Urbaine d'Arras

M. Philippe RAPENEAU

M. Jean-Pierre DELCOUR

Communauté de Communes Osartis

M. Arnold NORMAND

NOREADE

M. Paul RAOULT

Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe

M. Michel ACCART

Institution interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée

M. Martial STIENNE

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Chambre d'Agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais

M. Hubert BRISSET

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Arras

M. Nicolas FIEVET

Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais

M. Christophe de GUILLEBON de RESNES

Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais

M. Daniel VANTOUROUX

Association Nord-Nature Arras

M. Georges SENECAUT

Association MNLE Sensée-Scarpe / Artois/Douaisis

M. Gustave HERBO

Association Campagnes Vivantes à Saint Laurent Blangy

M. Philippe DECARSIN

UFC-Que choisir de l'Artois

M. Gérard BARBIER

VEOLIA

M. Laurent KOSMALSKI

Association Sports et Loisirs de Saint Laurent Blangy

M. Thierry BEUGNET

Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais

M. Pierre HOUBRON

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État :

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas de Calais, Délégué de Bassin Artois-Picardie, ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Directeur Régional des Voies Navigables de France du Nord-Pas-de-Calais, en tant que gestionnaire de la voie d'eau, ou son représentant

